



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la 1^{re} séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière Rouge, tenue le 18 décembre 2023 immédiatement après la fin de la 2^e séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Rivière-Rouge, dont la 1^{re} débute à 19 h, à la salle Cercle de la Gaieté, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin et MM. Sébastien Bazinet, Pierre Alexandre Morin, Alain Otto, Claude Paradis et Gilbert Therrien.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Lacasse, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance extraordinaire. Il est 19 h 10.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière, à savoir :

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Confirmation des présences
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.4 Période de questions du public
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 2.1 Aucun sujet n'est présenté
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 3.1 Aucun sujet n'est présenté
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
 - 4.1 Aucun sujet n'est présenté
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 5.1 Adoption du budget pour l'année 2024
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun sujet n'est présenté
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Aucun sujet n'est présenté

430/18-12-2023



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de l'unanimité des membres du conseil présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la présente période de questions porte exclusivement sur le budget pour l'année 2024.

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2024 par la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, totalisant des recettes et des dépenses égales à 12 795 320 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'adopter le budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2024, comme suit :

431/18-12-2023



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023



VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

BUDGET 2023-2024

	2023	2024
REVENUS:		
Quotes-parts	183 550 \$	177 300 \$
Taxes	5 830 070 \$	6 096 630 \$
Tarification	2 840 000 \$	2 703 250 \$
Compensation tenant lieu de taxes	695 770 \$	652 250 \$
Autres revenus	1 243 010 \$	1 359 470 \$
Transferts	1 370 790 \$	1 806 420 \$
TOTAL DES REVENUS	12 163 190 \$	12 795 320 \$
DÉPENSES		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Conseil municipal	320 910 \$	298 890 \$
Gestion financière et administrative	1 289 470 \$	1 270 970 \$
Greffier et élection	300 460 \$	374 370 \$
Évaluation	179 970 \$	163 980 \$
Ressources humaines	24 200 \$	24 200 \$
Administration autres	18 000 \$	38 000 \$
Sous-total	2 133 010 \$	2 168 410 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Sûreté du Québec	756 430 \$	776 540 \$
Protection contre incendie	627 190 \$	694 720 \$
Protection civile	6 860 \$	11 190 \$
Autres - Contrôle des animaux	14 000 \$	14 000 \$
Sous-total	1 404 480 \$	1 496 450 \$
TRAVAUX PUBLICS		
Administration	186 070 \$	195 010 \$
Voirie municipale	1 463 900 \$	1 491 020 \$
Horticulture	78 820 \$	78 450 \$
Déneigement	1 137 670 \$	1 258 090 \$
Éclairage des rues	32 470 \$	30 770 \$
Circulation et stationnement	9 130 \$	9 250 \$
Autres - Transport collectif	26 670 \$	34 400 \$
Sous-total	2 934 730 \$	3 096 990 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
Réseau de distribution de l'eau	311 830 \$	301 240 \$
Réseau d'égout et de station d'épuration	171 130 \$	166 910 \$
Matières résiduelles	1 006 980 \$	1 031 530 \$
Plan vert et réseau de surveillance des lacs	68 160 \$	71 870 \$
Sous-total	1 558 100 \$	1 571 550 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
	18 530 \$	18 390 \$
URBANISME ET ENVIRONNEMENT		
	775 320 \$	834 100 \$
PROMOTION ET DÉV. ÉCONOMIQUE		
	464 760 \$	439 090 \$
LOISIRS ET CULTURE		
Administration	171 560 \$	171 340 \$
Communications	- \$	161 520 \$
Activités récréatives	113 080 \$	118 190 \$
Centre communautaire Sainte-Véronique	24 590 \$	16 940 \$
Patinoires extérieures	31 510 \$	29 780 \$
CSCVR	441 480 \$	468 370 \$
Plage	63 280 \$	62 370 \$
Parcs et terrains de jeux	73 720 \$	59 960 \$
Camp de jour	139 630 \$	136 780 \$
Soène mobile	14 470 \$	10 050 \$
Maison des jeunes secteur Sainte-Véronique	114 250 \$	101 000 \$
Six Cantons	77 940 \$	57 860 \$
Bibliothèques	252 540 \$	248 050 \$
Gare et son parc	50 520 \$	36 980 \$
Bloc de services	17 310 \$	16 120 \$
Organismes communautaires	48 700 \$	67 570 \$
Camping	- \$	- \$
Sous-total	1 634 580 \$	1 762 880 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		
Intérêts	217 520 \$	441 720 \$
Autres frais	6 540 \$	5 500 \$
Sous-total	224 060 \$	447 220 \$
TOTAL CHARGES		
	11 147 570 \$	11 835 080 \$
FINANCEMENT		
Rembours. de la dette à long terme	687 650 \$	750 030 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Affectations	58 860 \$	51 210 \$
Affectations Fonds réservés	269 110 \$	159 000 \$
Sous-total	327 970 \$	210 210 \$
TOTAL DÉPENSES	12 163 190 \$	12 795 320 \$

Que ledit budget pour l'année 2024, incluant celui de 2023, soit publié dans l'édition locale du journal L'info du Nord Vallée de la Rouge et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la présente période de questions porte exclusivement sur le budget pour l'année 2024.

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire, les conseillers et les membres de l'administration présents répondent aux questions adressées.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Pierre Alexandre Morin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 29.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire